

CONDITIONS D'ADMISSION

Dans une unité de formation de niveau secondaire :

Avoir au minimum 16 ans ou 15 ans et avoir suivi les deux premières années de l'enseignement secondaire.

Etre inscrit dans l'enseignement de plein exercice ou à horaire réduit dans les deux cas précités.

Dans une section de niveau secondaire :

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire à temps plein, si ces sections s'organisent en journée.

Dans une unité de formation ou section de niveau supérieur :

Avoir 18 ans et être détenteur du CESS ou à défaut avoir réussi les épreuves d'admission spécifiques à la section.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription

Celui-ci varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies.

Le paiement du **droit d'inscription** par **carte bancaire est privilégié.**

LE DROIT D'INSCRIPTION EST PAYABLE À L'INSCRIPTION.

Peuvent être dispensés du droit d'inscription CF, moyennant attestation :

Les demandeurs d'emploi (attestation EXO-PS du Forem)

Les bénéficiaires du revenu d'intégration social
attestation du CPAS)

Les personnes handicapées (attestation de l'AViQ)

Les étudiants de moins de 18 ans
(attestation de l'institution scolaire)

Les personnes inscrites dans une unité de formation
ou une section à la demande de l'autorité publique qui les
emploie (attestation de l'autorité publique).

Pour les non ressortissants CEE

Les conditions d'admission et le paiement du droit d'inscription spécifique sont fonction de la situation des intéressés et du permis de séjour dont ils sont détenteurs.

Documents à fournir :

- Une copie (Recto/Verso) de votre carte d'identité
- Une copie du titre d'études permettant l'accès à la formation.

Renseignements :

Mail : iepsarlon@gmail.com

Site web : www.promsoc-arlon.be



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Implantation ARLON

Chemin de Weyler 2
6700 ARLON

Tél : +32(0)63 230.240
Fax : +32(0)63 230.245

Implantation MUSSON

Rue Jean Laurent 8
6750 MUSSON

Implantation ATHUS

Rue Neuve 32
6791 ATHUS

Tél : +32(0)63 380.277
Fax : +32(0)63 388.246

Implantation VIRTON

Avenue Bouvier 19
6760 VIRTON

Tél : +32(0)63 570.476
Fax : +32(0)63 455.578



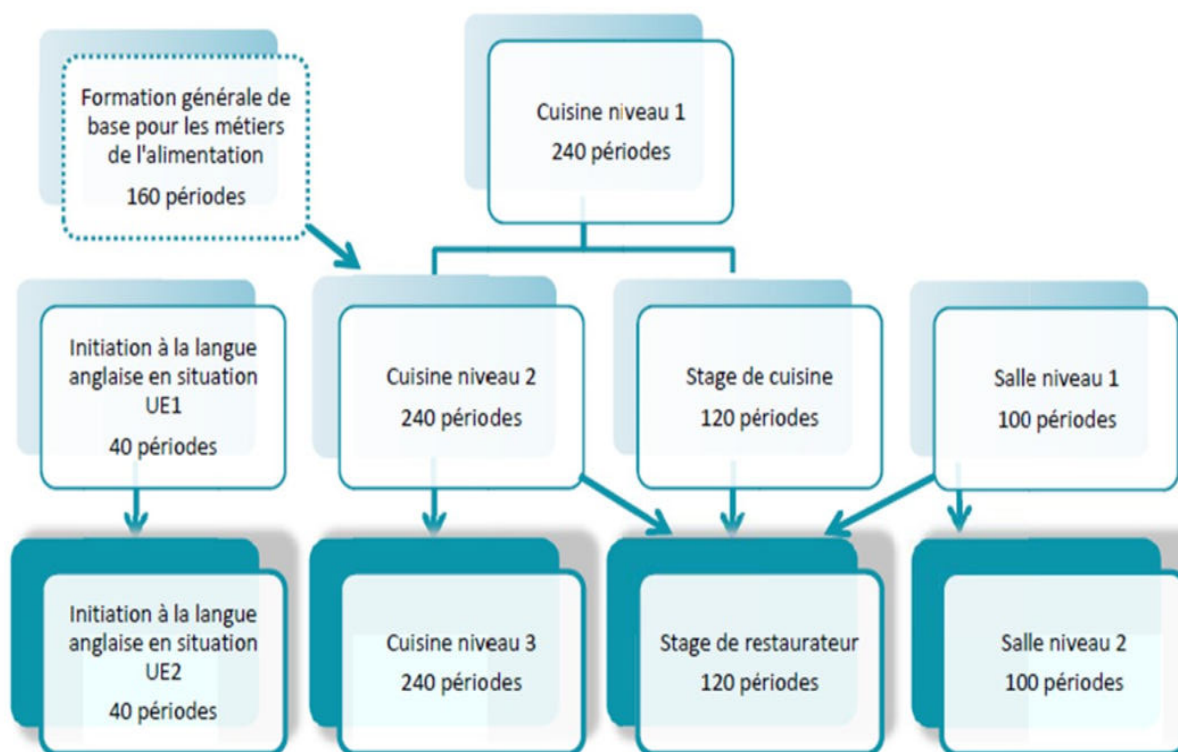
RESTAURATEUR



RESTAURATEUR

1 à 2 soirées/semaine, de 18h00 à 23h30.

1 période = 50 minutes



Epreuve intégrée de la section restaurateur 30 périodes

Le restaurateur travaille de façon autonome, organise et réalise des actes professionnels tant en salle qu'en cuisine pour le service et la préparation de repas accompagnés de boissons. Il coordonne, organise une équipe de travail et supervise les tâches exécutées. Il tient compte de l'évolution des techniques, du marché (produits et clientèle) et des réglementations en vigueur.

Grâce à sa maîtrise des connaissances professionnelles et en tenant compte des réglementations en vigueur, notamment en matière de prévention des accidents, de sécurité au travail, d'hygiène, de respect de l'environnement et de l'évolution du secteur, il exécute, seul ou en équipe, les tâches suivantes :

- Organiser les opérations de réception, de contrôle et de stockage des matières premières, des produits et des boissons ;
- Aménager et préparer les postes de travail, répartir les différentes tâches, les organiser et les contrôler ;
- Adapter des fiches techniques ;
- Réaliser un éventail de préparations du secteur de la restauration ;
- Contrôler le déroulement de la fabrication et de la présentation des produits ;
- Réaliser, organiser et superviser l'accueil et le service ;
- Aménager la salle et dresser les tables du restaurant ;
- Composer des cartes de mets et de vins ;
- Appliquer des techniques de stockage et de conditionnement des préparations ;
- Assurer la maintenance ainsi que le nettoyage des locaux, des équipements et du matériel

Le Certificat de qualification de « Restaurateur », spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale donne accès à la profession moyennant le suivi des cours « Connaissances de gestion de base ».